



- identifie et étudie les modalités techniques permettant l'usage illicite des œuvres et des objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques. Elle propose, le cas échéant, des solutions visant à y remédier.

Les charges de personnel constituent près de 43 % du coût prévisionnel d'observation des usages. Second poste budgétaire, les études et recherches représentent 28 % du coût de cette mission.

Par ailleurs, dans une délibération du 19 décembre 2013, le Collège a décidé de mettre un terme au dispositif expérimental des Labs, compte tenu du contexte budgétaire de l'institution, du coût global du dispositif et notamment du travail institutionnel en cours.

#### • Veille et régulation des mesures techniques de protection

Au titre de cette mission, la Haute Autorité instruit les saisines pour avis et les demandes de règlements de différends et procède à la rédaction des avis et décisions en la matière. Elle veille à ce que les MTP n'aient pas pour conséquences d'empêcher la mise en œuvre effective de l'interopérabilité et priver les bénéficiaires de l'exercice de certaines exceptions. Elle peut être amenée à déterminer les modalités d'exercice de ces exceptions et à fixer le nombre minimal de copies autorisées dans le cadre de l'exception pour copie privée.

Les charges de personnel constituent près de la totalité du coût de cette mission. Enfin, les fonctions support représentent 7 % des crédits. Ces fonctions rassemblent l'ensemble des emplois et des dépenses qui sont affectés sur les activités support. Les charges de personnel concentrent près de 62 % de leur coût.

#### • Répartition par mission des charges prévues en 2013

Les données présentées ci-dessous s'appuient sur la méthodologie suivante :

- la masse salariale et les charges afférentes sont ventilées par mission sur la base d'une affectation analytique pour

chaque agent. Pour la présentation budgétaire, les charges et la masse salariale relatives à la mission de veille et de régulation des MTP sont intégrées à la mission d'observation ;

- pour les autres typologies de charges, les ventilations sont soit directement imputées à une mission, soit ventilées en fonction du budget de la masse salariale de la mission (pour les charges communes, par exemple locations, taxes, travaux, etc.) soit réparties proportionnellement aux missions auxquelles elles contribuent (par exemple budget de communication, documentation, etc.).

### Présentation du budget primitif 2013 par nature

Le projet de budget 2013 se caractérise par une baisse très importante des dépenses (10,5 M€). Cela représente 22 % de moins par rapport aux prévisions d'exécution des dépenses 2012 (13,5 M€).

Les crédits d'investissements représentent 2 % des dépenses, les crédits de fonctionnement 50 % et les crédits de personnel 48 %. Cette diminution importante des dépenses s'analyse principalement par une politique de rigueur au sein de l'Hadopi.

En ce qui concerne les recettes, elles connaissent également une forte diminution, à hauteur de 23 % (8,4 M€).

## → PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER 2012

#### L'exécution budgétaire 2012

Les crédits ouverts au titre de l'année 2012 s'élèvent à 13,5 M€. En fin d'exercice, l'exécution budgétaire fait apparaître des dépenses à hauteur de 9,75 M€ : les crédits non consommés s'élèvent à 3,75 M€, soit 27,81 % des crédits ouverts.

La Haute Autorité a donc exécuté son budget à 72,19 % au 31 décembre 2012. Ses taux d'exécution sont différents sur les trois enveloppes budgétaires :

- un taux d'exécution de 84,34 % sur l'enveloppe de personnel ;
- un taux d'exécution de 64,40 % sur l'enveloppe de fonctionnement ;
- un taux d'exécution de 57,83 % sur l'enveloppe d'investissement.

Dans son ensemble et notamment sur les frais de fonctionnement, la sous-exécution est le résultat d'une politique volontariste de restrictions budgétaires conduite par l'institution.

- L'enveloppe de personnel (taux d'exécution de 84,34 %). Dans une logique d'optimisation des ressources, au cours de l'exercice 2012, la décision a été prise de ne pas remplacer certains postes, ou encore de les mutualiser (achats publics, paye, assistance).

- L'enveloppe d'investissement (taux d'exécution de 57,83 %). Outre la volonté de réduire les dépenses, il est à noter qu'une enveloppe d'investissement significative, relative au système d'information, n'a pas été engagée en 2012 compte tenu des délais de mise en place effective.

- L'enveloppe de fonctionnement (taux d'exécution de 64,40 %). Tout ce qui relève des achats et services extérieurs a été fortement réduit en cours d'exécution. La volonté de réduction des dépenses s'est traduite à différentes échelles.

De manière générale, le recours à des prestataires a été limité, et ce quel que soit leur domaine d'expertise (études, juridique, informatique, communication, etc.). Plusieurs prestations maintenues ont été revues à la baisse.

C'est par exemple le cas de la revue de presse : auparavant réalisée par un prestataire, elle a été internalisée dès la fin du marché en octobre 2012 ; de même les abonnements à la presse et aux revues juridiques ont été réduits. Les efforts amorcés en 2012 ont permis sur ce poste une réduction d'environ 25 % des coûts, et une réduction estimée à 90 % des coûts pour 2013.

De même, la plupart des prestations graphiques et certaines prestations de modification des sites Internet ont été réalisées